

Le passage aux normes IAS/IFRS⁽¹⁾ au service de la sécurisation de l'information financière



► Xavier Paper, associé RSM Salustro Reydel, directeur des normes et pratiques comptables © photo Xavier Paper

La sécurisation, l'homogénéisation et la transparence de l'information financière : de nouveaux credo

Alors que les scandales comptables et financiers ont marqué le début du troisième millénaire, la France s'est dotée, au cours de l'été 2003, d'une loi dite de sécurité financière, notamment destinée à restaurer la crédibilité de l'information financière. Dans le même esprit, les Etats membres de l'Union européenne ont décidé, dans un souci d'harmonisation, d'uniformisation et de transparence de l'information financière publiée au sein de cette zone économique, d'imposer, aux sept mille groupes européens cotés - dont un peu moins d'un millier en France, représentant environ 35 000 filiales et sous-filiales - de publier, à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs états financiers consolidés selon les normes comptables IAS/IFRS.

L'année 2004 s'annonce comme l'année clé du passage au référentiel international

Compte tenu du retard pris, à ce jour, par de très nombreux groupes, l'année 2004 s'annonce comme une année clé pour la préparation du processus de

► Dans le prolongement logique des scandales financiers à répétition, la restauration de la crédibilité de l'information financière est aujourd'hui dans tous les esprits ; elle suppose une transparence et une sécurisation accrues des états financiers auxquelles les normes comptables internationales, IAS/IFRS, devraient largement contribuer en fournissant une vision plus économique de la vie des affaires et en incitant les entreprises à faire de leur communication financière un bien de consommation comme un autre, appelé à pleinement satisfaire les besoins de ses utilisateurs, faute de quoi la pérennité de ces entreprises finira par en faire les frais.

transition, d'autant plus que le CESR (Committee of European Securities Regulators) qui regroupe les régulateurs européens des marchés financiers souhaite éviter un big bang en 2005/2006 et encourage, pour cela, les groupes européens à fournir des informations chiffrées sur les principaux impacts du changement de référentiel comptable, dès la publication des comptes de l'exercice 2004. Si l'on excepte les grands groupes cotés, notamment ceux du CAC 40, le degré de sensibilisation est aujourd'hui assez faible ; l'interprétation des normes comptables demeure souvent très conceptuelle et les directions générales des petits groupes éprouvent souvent des difficultés à se les approprier.

Le passage aux normes IAS/IFRS relève de la gestion de projet

Le passage aux normes IAS/IFRS, outre le fait qu'il nécessite de bien maîtriser les conséquences des changements de règles et méthodes comptables sur les capitaux propres, les résultats et les notes annexes, va impliquer diverses catégories d'intervenants internes et externes dont les services informatiques. Ces changements auront de nombreux impacts sur la comptabilité générale et analytique, les systèmes d'information liés à la consolidation, les outils de reporting et de gestion financière. Le succès des projets de passage aux normes IAS/IFRS va reposer, en grande partie, sur la phase

amont de définition et d'expression des besoins des utilisateurs et d'élaboration des cahiers des charges. Ces chantiers vont impliquer un grand nombre de directions opérationnelles (commercial, achats, production...) et fonctionnelles (administration, gestion, trésorerie, financement...). La difficulté de l'exercice va consister à vulgariser, auprès des directions opérationnelles et générales, les changements induits par l'avènement des nouvelles normes comptables, souvent à forte connotation abstraite et conceptuelle, et à les traduire sous forme de spécifications techniques détaillées, exploitables en l'état par les informaticiens ; ces derniers auront donc un rôle majeur dans la sécurisation des nouvelles chaînes de production de l'information financière.

Le passage aux normes IAS/IFRS a des conséquences opérationnelles et administratives lourdes

Les décisions qui émaneront des comités de pilotage de ces projets auront des répercussions importantes sur les modalités quotidiennes de traitement et d'élaboration des états financiers. A titre d'exemple, les groupes français, cotés ou non, qui établiront leurs comptes consolidés selon les normes IAS/IFRS auront la possibilité de tenir, au quotidien, les comptes individuels de leurs filiales françaises selon ces normes, à condition de les arrêter, en fin d'année, selon les prescriptions comptables et fiscales en vigueur en France ; en effet, les autorités françaises n'ont pas encore, à ce jour, autorisé l'arrêt, au sens juridique du terme, des comptes individuels selon les normes IAS/IFRS. Il est indéniable que l'ouverture de la faculté précitée va simplifier la tâche

des entreprises françaises en leur permettant d'aligner, directement sur site, des pratiques comptables qui, jusque-là, pouvaient être disparates d'une filiale à l'autre. La contrepartie de ce processus d'homogénéisation sera, dans un premier temps, d'adapter les outils comptables à l'appréhension des nouvelles normes, puis d'obliger le personnel des filiales, administratif ou non, à se les approprier. La qualité du processus d'élaboration au jour le jour de l'information financière s'améliorant, il ne fait aucun doute que les produits finis, les états financiers livrés au public, devraient connaître le même sort.

Les changements de durées d'amortissement : un exemple d'amélioration de l'image fidèle au service de la restauration de la crédibilité de l'information financière

L'adaptation des outils de suivi comptable et financier ne devrait pas être une sinécure ; les fichiers d'immobilisations vont souvent nécessiter des actualisations lourdes à mettre en œuvre. De nombreuses entreprises françaises procèdent aujourd'hui, à des fins bien comprises d'optimisation fiscale, à l'amortissement de leurs immobilisations corporelles (matériel, machines, outillages...) sur des durées courtes, dans le cadre de pratiques de place tolérées par l'administration fiscale, en contrevenant aux normes IAS/IFRS qui imposent l'application de modes d'amortissement prenant en compte les durées d'usage effectif plutôt que les durées fiscales.

Sous cet aspect particulier, le passage aux nouvelles normes devrait conduire à réduire les charges d'amortissement des entreprises et donc à améliorer leurs résultats, dont on peut penser, qu'ils étaient arrêtés,

jusque-là, de manière très conservatrice, au mépris du principe d'image fidèle qui constitue pourtant une des qualités fondamentales de l'information financière.

La pérennité économique et financière des entreprises : le rôle d'une information financière sécurisée

On l'aura compris, le passage aux normes IAS/IFRS ne relève pas d'un simple exercice de style ; il a vocation à améliorer la qualité de l'information financière, à la rendre plus crédible, plus lisible et plus transparente. En ce sens, les nouvelles normes internationales, comptables à l'origine puis, plus récemment, au service direct de l'information financière, participent d'un effort d'intérêt général de sécurisation des services, des prestations et des productions de l'entreprise ; la communication des états financiers au public constituant, à ce titre, un acte apparemment anodin, mais assimilable, en réalité, aux actes de commerce habituels et courants de l'entreprise qui, lorsqu'ils donnent satisfaction à son environnement, et en priorité à sa clientèle, assurent sa pérennité économique et financière.

(1)

IAS : International accounting standards (normes comptables internationales)

IFRS : International financial reporting standards (normes internationales d'information financière)

The adoption of the IAS/IFRS will help secure financial reporting

Xavier PAPER, RSM Salustro Reydel Partner, In charge of accounting standards and practises.

Today, logically following endless financial scandals, the restoration of the reliability of financial reporting is in every mind; it will require increasing efforts towards transparency and securing of financial statements to which the IAS/IFRS should widely contribute giving a more economic view of business and encouraging companies to transform their financial reporting into a common consumer good called to fully meet the needs of their users. Otherwise going concerns will begin to pay for it,